



L'ÉDITO DE  
**PHILIPPE DEBOUZY**  
Président des Agents de  
Marque et réparateurs  
Indépendants  
PAGE 3

LE POINT  
**Le CNPA, moteur  
de l'entretien  
éco-responsable !**  
PAGE 6

L'INVITÉ  
**Fabrice  
Godefroy**  
L'après-vente doit se mettre  
en mouvement !  
PAGE 10

# En avant!

LE MAGAZINE DES TPE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE



NUMÉRO 63 • OCTOBRE 2018



**ENVIRONNEMENT  
SECURITÉ, MOBILITÉ**

## BÉNÉFICIEZ DE LA GARANTIE SOCAMA POUR RÉALISER VOTRE PROJET PROFESSIONNEL\*



www.socama.com

en partenariat avec



www.banque-populaire.fr

FNS, Fédération Nationale des Socama,  
association loi 1901, dont le siège est situé  
50, avenue Pierre-Mendès-France - 75013 Paris  
Réf. 02/2014 - Crédit Photo : Shutterstock  
Création & Impression : ARMICOM  
\* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la  
Banque Populaire et la Socama.

### ÉDITO



**PHILIPPE DEBOUZY**  
PRÉSIDENT DES AGENTS ET INDEPENDANTS

### SOMMAIRE



**4 PANORAMA**  
Questions à... Marie-Line Vincent de la  
BANQUE POPULAIRE SOCAMA

**6 LE POINT**  
Le CNPA, moteur de l'entretien  
éco-responsable !



**8 RÉGLEMENTATION**  
Premières homologations des boîtiers  
de conversion E85

**9 DANS NOS ENTREPRISES**  
Habilitations VE et hybrides : la formation  
s'impose !



**10 L'INVITÉ**  
Fabrice Godefroy, président de  
Diéséliste de France

### Prélèvement à la source ou source de prélèvements ?

Les réformes vont bon train, elles vont impacter nos entreprises à différents titres, directement ou indirectement. L'action syndicale sur le projet de prélèvement à la source a porté ses fruits, des aménagements non négligeables ont été faits, même s'il y aura bien un transfert de charge et de responsabilité.

La tempête médiatique (dans un verre d'eau) qu'a déclenché le changement du contrôle technique en mai dernier ne sera qu'un pale préambule par rapport à celui qui arrive en janvier.

#### **Votre syndicat et vos représentants des métiers Agents et Indépendants sont sur tous les fronts pour vous défendre**

Notre campagne de sensibilisation pour un entretien éco-responsable est un outil pour bâtir une relation apaisée et productive avec nos clients qui seront une fois de plus perdus entre le vrai et le faux.

Les lois et règlements multiples qui arrivent vont peser sur nos métiers. Loi Pacte, réforme de la formation professionnelle, prévention des risques,

RGPD, tout cela va nous prendre du temps, donc de l'argent... Votre syndicat et vos représentants des métiers Agents et Indépendants sont sur tous les fronts pour vous défendre, dans ce monde qui bouge de plus en plus vite. Décrypter, démystifier et vous informer, notamment lors de réunions en régions sera toujours notre raison d'être. ●

Conseil National Des Professions de l'Automobile :  
50, rue Rouget de Lisle - 92 150 Suresnes - Tél : 01 40 99 55 00  
Directeur de la publication : Philippe Debozy  
Rédactrice en chef : Josiane Deloye  
Conception et réalisation : Infopro-Digital - 01 77 92 92 87  
Impression : IMB 7, rue de la résistance 14400 Bayeux  
Régie publicitaire : CNPA DDP - Tirage 7 200 exemplaires  
Dépôt légal : octobre 2018 CNPA - Tous droits réservés  
Reproduction et diffusion, mêmes partielles, interdites sans  
l'accord écrit préalable du CNPA.  
Crédit photos : adobe stock, Benoit Rajau



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent



Imprimé sur du papier certifié PEFC



Marie-Line Vincent,  
responsable du marché de  
l'artisanat pour Banque Populaire

## QUESTIONS À... MARIE-LINE VINCENT,

### Quelles solutions de financement proposez-vous aux créateurs et repreneurs d'entreprise de la réparation automobile ?

En partenariat avec le FEI (Fonds européen d'investissement) et la société de caution mutuelle SOCAMA, nous proposons deux offres de financement particulièrement innovantes.

Pour la création d'entreprise, le « prêt SOCAMA création d'entreprise » dont le montant peut aller jusqu'à 30 000 euros, finance toutes les opérations de création d'entreprise, en limitant les cautions personnelles à 50% du montant du prêt.

Pour la reprise d'entreprise, le « prêt SOCAMA Transmission reprise » dont le montant peut aller jusqu'à 150 000 euros, finance toutes les opérations de reprise d'entreprise, en limitant les cautions personnelles à 25% du montant du prêt.

Ces offres permettent de stimuler les projets tout en protégeant le patrimoine personnel du chef d'entreprise et de sa famille. Naturellement au-delà de ces montants, nous disposons d'offres de financements complémentaires.

### Quelle est la valeur ajoutée de la SOCAMA ?

Les SOCAMA ont été créées par des artisans pour soutenir les initiatives de création, de reprise ou de transmission d'entreprise. Nous disposons au sein des SOCAMA, de référents métiers qui apportent leur expertise dans l'analyse des projets. Aujourd'hui, les SOCAMA garantissent les crédits de plus de 250 000 sociétaires professionnels (artisans, commerçants, professions libérales) sur toute la France. Leur caution facilite l'accès au crédit et permet également d'alléger le recours aux garanties réelles et personnelles, et ainsi de préserver le patrimoine des emprunteurs en cas de défaillance.

### Quelles sont les interactions avec le programme MEA du CNPA ?

En tant que partenaire de MEA, nous participons aux formations et nous accompagnons les créateurs ou les repreneurs dès la genèse de leur projet. Au-delà de cette implication, nous apprécions l'étude préalable réalisée par les partenaires MEA. Les projets qui nous sont présentés pour une demande de financement sont ainsi complets et bien préparés. Ils ont déjà bénéficié d'une première analyse. Ce double regard est important, car il nous conforte dans notre volonté de les soutenir. ●

## MEA CONSTITUE UN TREMPIN POUR LES FUTURS ADHÉRENTS DU CNPA



René Geneviève,  
responsable  
territorial du CNPA

Le programme MEA part à la conquête des régions. En 2019, outre l'Île-de-France, des sessions de formation seront organisées dans les Hauts-de-France et en Nouvelle-Aquitaine. « Créer une entreprise ressemble parfois à un parcours du combattant, explique René Geneviève, responsable territorial du CNPA en Île-de-France. Le rôle de MEA et de ses partenaires est de soutenir les créateurs et repreneurs en les incitant à se poser les bonnes questions pour formaliser leur projet ».

L'approche s'adapte à chaque initiative. Elle bénéficie du soutien bancaire et de la garantie financière de la SOCAMA, OSEO, GSC... Associée à l'ANFA, au GARAC, à l'Aforpa ou encore au GNFA, chaque composante du programme initié par le CNPA, s'attarde sur les compétences qui optimiseront la réussite des reprises ou des créations d'entreprise, sur fond de bonnes pratiques sur le plan social (avec IRP Auto) et environnemental.

Le programme MEA constitue dès lors une porte ouverte vers les services du CNPA. « Il sensibilise les participants à la nécessité de disposer des conseils et d'un accompagnement technique, juridique, social pour avancer de manière plus sereine dans leur activité. » La démarche suscite aussi des vocations pour des repreneurs qui pourront devenir des référents métiers de leur région. D'ailleurs, depuis cinq ans, le nombre de professionnels adhérents au CNPA progresse. Une évolution qui ne doit rien au hasard. ●

## A ANGOULÊME, LE CNPA DE NOUVELLE AQUITAINE HISSE SES COULEURS !

Inaugurée cet été en présence de Francis Bartholomé, président national du CNPA, la maison de l'automobile de Nouvelle Aquitaine a fait salle comble. Sous l'égide de Jean Dulamon, président de la Nouvelle Aquitaine au CNPA, l'événement a réuni le secrétaire général de la Préfecture de la Charente, Xavier Czerwinski, le président de la CRMA de Nouvelle Aquitaine, Jean-Pierre Gros, et les représentants d'IRP Auto et du GNFA.

« L'inauguration a donné lieu de nombreux échanges entre les élus régionaux, les adhérents, et les dizaines de personnes présentes », souligne Jean Dulamon. Un instant de convivialité apprécié par les quelques 80 professionnels, adhérents, personnels des CFA, des lycées professionnels et élus réunis pour l'occasion. Organisée autour de deux bureaux dédiés aux collaborateurs du CNPA, d'un espace de coworking pour les partenaires (IRP AUTO, ANFA, GNFA), et d'une salle de réunion, la maison de l'automobile témoigne des ambitions du CNPA local. « Cette journée d'inauguration n'est pas tant l'aboutissement d'un projet mûri depuis plus de 5 ans, mais bel et bien le lancement d'une nouvelle ère pour le CNPA », annonce le président régional du CNPA. Pour Jean Dulamon, l'image de la profession qu'il renvoie est moderne et dynamique. « Il est le reflet d'une profession tournée vers son avenir et prête à évoluer. » ●



Jean Dulamon,  
président de la Nouvelle  
Aquitaine au CNPA

## LE THERMOMÈTRE



Pour la première fois, l'ensemble des indicateurs du marché de l'après-vente (pièces de rechange, mécanique et carrosserie) s'affiche en progression au terme du 1<sup>er</sup> semestre. Pour les analystes, la croissance de deux points au cumul dans les réseaux secondaires apparaît comme un indicateur extrêmement clair.

Si les hausses successives des prix (carburant, alimentation...) avaient conduit les consommateurs à effectuer quelques arbitrages, la tendance démontre bien que l'entretien d'un véhicule auprès d'un professionnel correspond à un investissement de sécurité. Malgré un parc roulant dont la moyenne d'âge atteint 9 ans, le récent renforcement du contrôle technique et la complexité croissante des technologies embarquées, imposent aux professionnels d'investir à la fois, sur la montée en compétence des techniciens, et sur un équipement en outil de diagnostic de dernière génération.

## LE FVA ENTRE EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

Le compte-à-rebours est lancé ! A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, le futur Fichier des Véhicules Assurés imposera aux professionnels d'enregistrer l'immatriculation des voitures dont les cartes grises sont au nom du garage, de leurs dirigeants, des « W » et des VD. L'obligation prévoit une tolérance pour les VO repris par les professionnels dont les Déclarations d'Achat figurent en préfecture. La démarche d'enregistrement accessible depuis le site de chaque compagnie d'assurance, devra être effectuée dans les 72 heures suivant l'arrivée d'un nouveau véhicule dans le parc. Passé ce délai, un modèle dont la plaque d'immatriculation figure au SIV mais ne dispose pas d'une garantie d'assurance responsabilité civile enregistrée au FVA, sera présumé non assuré, et donc verbalisable. ●

## LE CNPA CÉLÈBRE UN AN DE MOOVE LAB

Au sein de Station F (basé à Paris), l'incubateur initié par le CNPA et VialD (Mobivia) a l'ambition d'ouvrir les professionnels de la réparation et de la distribution, vers les nouvelles technologies, la nouvelle économie et les écosystèmes de mobilité en gestation. « L'enjeu est aussi de créer des passerelles possibles entre les entreprises et les nouveaux acteurs de la mobilité », rappelle Xavier Horent, secrétaire général du CNPA. A l'heure du premier anniversaire du programme, les six start-up qui composent la 2<sup>e</sup> promotion du Moove Lab (Convoicar, Fidcar, Benur, Pack'n drive, Eiver, KG Protech), bénéficient d'un accompagnement de six mois tourné vers le business plan, le pitch aux investisseurs et la présentation de leur service. La démarche est destinée notamment à aboutir à des levées de fond. ●



Comparaison chiffres d'affaires  
Source Solware

		Période de janvier à juillet		
		Pièces	Main d'œuvre	Total*
Mécanique	2017	200,6 M€	92,2 M€	295,4 M€
	2018	201,3 M€	94,3 M€	298,2 M€
		↑ 0,3%	↑ 2,3%	↑ 0,9%
Carrosserie	2017	27,3 M€	19,3 M€	50,9 M€
	2018	30,2 M€	20,3 M€	55,0 M€
		↑ 10,6%	↑ 5,2%	↑ 8,1%

\* Le total correspond à la somme des pièces, main d'œuvre et autres articles divers

Variation globale sur l'année 2%

# Le CNPA, moteur de l'entretien éco-responsable !



Eco-responsable, éco-éthique, éco-citoyen et éco-environnement, la campagne de communication initiée par le métier des Agents et des Indépendants au CNPA traduit l'engagement des réparateurs. La démarche regroupe un ensemble de conseils pour un entretien écologique et économique, au service d'un usage de l'automobile plus vertueux et responsable.

Dans un contexte de car-bashing ambiant, les représentants des Agents et des Indépendants du CNPA donnent les moyens aux professionnels de rétablir leur part de vérité. Pollution, sécurité, consommation... l'enjeu du programme qui sera lancé cet automne, vise à démystifier les problématiques techniques et les raccourcis médiatiques. Un kit de communication sera diffusé auprès du réparateur adhérent. L'objectif est de fournir les arguments à mettre en avant pour présenter les avantages à respecter le protocole d'entretien des véhicules. Le guide rappelle aussi les vertus de la voiture,

et sa capacité à répondre aux besoins de mobilité actuels.

« La gestion du parc roulant est un objectif fondamental », rappelle Francis Bartholomé, président national du CNPA. La réflexion a été engagée dès la mise en place du pack mobilité par le CNPA. L'approche s'est poursuivie par le partenariat avec l'éco-entretien. Aujourd'hui, l'enjeu est d'impulser une nouvelle étape aux côtés des professionnels. « Les actions entourant la maintenance éco-responsable et l'éco-assistance visent à donner la capacité aux professionnels d'agir dans les territoires à travers des actions perceptibles. » La campagne

ambitionne également de sensibiliser les ministères de l'environnement, de l'intérieur, et de l'économie à l'implication de la filière après-vente.

#### Rappeler des règles de bon sens

Si le CNPA poursuit sa mission de lobbying auprès des Pouvoirs Publics, les ateliers prennent à présent le relais sur le terrain. « Les professionnels doivent donner des conseils aux automobilistes, concernant l'entretien ou le choix de motorisation. Nous sommes là pour apporter des solutions pour préserver l'environnement, la sécurité, la mobilité, annonce Philippe Debouzy, président des Agents et des Indépendants au CNPA. A nous de rappeler des règles de bon sens aux automobilistes ». Un exemple : un entretien régulier évitera les pannes onéreuses. Il réduira les consommations et les émissions polluantes. Il préservera aussi la sécurité, assurera de meilleures conditions de revente, et conservera les performances des véhicules. Le remplacement du filtre à air, d'habitacle ou encore la qualité des lubrifiants, sont également autant de bons réflexes à rappeler, au même titre que le contrôle de la pression des pneus.

Sur fond de retournement du marché vers l'essence, les orientations des automobilistes se révèlent parfois sans fondement en ce qui concerne le coût d'usage et d'amortissement. Elles posent également de nouvelles problématiques en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>. « La désinformation est complète, observe le responsable. En tant que professionnels de l'entretien et de la réparation, nous devons rétablir une juste perception des choses ! Une voiture entretenue limitera ses consommations et sa pollution. »

Car l'automobile reste le premier vecteur de mobilité. Elle permet de se déplacer, d'aller au travail, de partir en vacances... Elle a démontré aussi tout son rôle pendant les périodes de grève des transports. Les motorisations continuent également à évoluer sur le plan énergétique grâce à l'hybride, au VE, à l'hydrogène. Les services s'étendent aussi à l'auto partage ou au covoiturage.

#### Redonner confiance aux professionnels

L'initiative du CNPA entend aussi redonner confiance aux professionnels confrontés à la mise en cause de leur premier outil de travail. « Les réparateurs doivent s'engager à travers cette campagne d'information grâce à leur proximité. Leur implication est essentielle », souligne Philippe Debouzy. Elle permet aussi de souligner leurs engagements en matière de pièces de réemploi, de retraitement et de traçabilité des produits dangereux...

Pour celui-ci, l'entretien éco-responsable relève d'une démarche globale. « Elle ne se limite pas à la dépollution des moteurs. Le CNPA élève le débat, en élargissant l'approche à la sécurité, et aux nouvelles solutions techniques associées par exemple aux boîtiers de conversion à l'E85. »

Car l'une des forces de l'organisme est de fédérer les professionnels, et de réunir l'ensemble de la filière après-vente, agents, indépendants, contrôleurs techniques, spécialistes... Sur un parc de 38 millions de véhicules, dont 22 millions de modèles Diesel, l'enjeu se révèle majeur. 100 000 voitures électriques en 2020 ne pèseront jamais que 5% du marché ! « Le vrai sujet pour les automobilistes est de disposer d'un véhicule propre, conclut Francis Bartholomé. Au-delà de la nature et des taux d'émission des gaz, les professionnels doivent faire preuve de pédagogie, expliquer à leurs clients les enjeux concrets et les bénéfices d'un entretien régulier et responsable ». ●

#### Plein gaz sur le contrôle technique au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Déjà marqué par le renforcement du nombre de points de contrôles depuis le 20 mai dernier, le contrôle technique connaîtra une nouvelle évolution avec l'analyse de l'opacité des fumées émises par les diesels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Conformément à la norme NFR 10-025 : 2016, celle-ci permet une meilleure détection des sur-émissions de particules fines comparables à la valeur d'homologation. Les anomalies « pollution » décelées par la gestion électronique EOBD, seront indiquées également sur les procès-verbaux.

Il est donc primordial pour votre crédibilité d'anticiper sur la formation « diagnostic, la gestion moteur et la lecture de l'opacité » sans oublier de s'assurer de l'homologation de votre matériel.



## Un spécialiste à votre écoute

Depuis 1977, le cabinet CAT assure les professionnels de la réparation et de la vente automobile.

Notre contrat d'assurance multirisque a été conçu spécialement pour votre métier.

Il est le fruit d'une négociation sur mesure avec de grandes compagnies d'assurance.

**N'hésitez pas à nous contacter !**



16, rue Médéric 75017 Paris

Tél. : 01 56 21 27 00

Fax. : 01 56 21 27 07

Mail : [catassurances@wanadoo.fr](mailto:catassurances@wanadoo.fr)

[www.catassurances.com](http://www.catassurances.com)

## Plus qu'un outil découvrez votre nouveau partenaire

Pensé pour ses utilisateurs et dédié à l'expérience client, le **DMS winmotor next** améliore la fluidité des actions et l'interaction de l'ensemble de l'équipe.

Ne courez plus après l'information, naviguez au cœur de celle-ci !



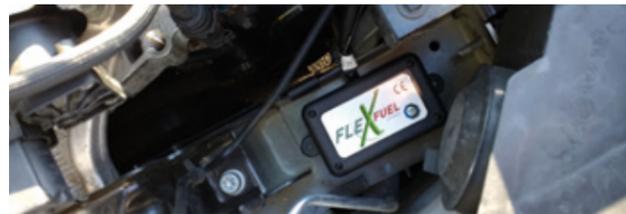
## En complément du DMS

- Configuration matériel
- Maintenance du matériel
- Solutions d'impression
- Reprises de vos données
- Installation locale ou hébergée
- Assistance illimitée
- Mode hébergé
- Mise à jour applicative

**solware**  
partner auto

Pour joindre notre service Commercial  
+33 (0)825 777 666  
commerce.auto@solware.fr

## PREMIÈRES HOMOLOGATIONS DES BOITIERS DE CONVERSION E85



Depuis la publication de l'arrêté d'homologation et d'installation des boîtiers de conversion E85, plusieurs spécialistes s'appliquent à démontrer la conformité de leurs solutions. Les tests à l'UTAC et la mise en place d'une garantie accompagnent la démarche.

Les sociétés Biomotors et FlexFuel Energy Development ont reçu les premiers agréments de boîtiers de conversion E85. Cette solution de conversion est destinée aux véhicules répondant aux normes Euro 3 à Euro 6, jusqu'à 14 CV, équipés d'un moteur à injection directe ou indirecte. Les modèles concernés ont été immatriculés à partir de 2001.

Biomotors, fabricant adhérent du CNPA, a obtenu l'homologation pour les véhicules à injection indirecte, normes Euro 3 et 4, de moins de 7 CV équipés d'un moteur à injection indirecte, immatriculés entre 2001 et 2010. Ainsi qu'une deuxième homologation pour les véhicules à injection indirecte d'une puissance fiscale de 8 CV à 14 CV, répondant aux normes Euro 3 / Euro 4, produits entre 2000 et 2010.

### Une suite logique

« Il s'agit d'une suite logique, explique Alexis Landrieu, directeur général de Biomotors. Le nouvel agrément confirme notre volonté de tout mettre en œuvre afin d'obtenir au plus tôt, l'intégralité des homologations de nos produits et services issus du travail de la marque depuis plusieurs années. »

De son côté, FlexFuel Energy Development (FFED) - pionnier et leader des boîtiers de conversion et membre du pôle contrôle maintenance et réparation du CNPA - a homologué son premier boîtier de conversion. La solution présentée est adaptée aux motorisations à injection indirecte Euro 5 et Euro 6, de 8 CV à 14 CV, produites depuis 2011.

« Dans une période qui demande toujours plus d'investissements de la part des automobilistes pour leurs véhicules, cette solution de conversion est une excellente nouvelle pour leur pouvoir d'achat, que les professionnels vont pouvoir désormais largement leur proposer. » commente Sébastien Le Pollès, Président de FlexFuel Energy Development.

### Un parc de 10 millions de véhicules

Dans les faits, les boîtiers de conversion permettent aux automobilistes d'adapter leur véhicule (compatible SP95-E10) pour rouler au Superéthanol-E85, un carburant vert et économique produit en France.

Les modèles ainsi équipés (par des installateurs habilités) sont notamment dispensés des dispositifs de circulation différenciée en cas de pics de pollution. ●

# Habilitations VE et hybrides : la formation s'impose !

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'arrêté d'application de la norme NF C 18-550 entourant les interventions sur les véhicules électriques (VE) et hybrides (VH), rend indispensable la formation des professionnels dont l'habilitation relève de la responsabilité de l'employeur.



© Skiss

La révolution technologique engagée avec l'essor des motorisations électriques et hybrides s'accompagne d'une évolution des compétences des professionnels. Sur les modèles thermiques, débrancher la batterie est devenu un réflexe pour sécuriser le véhicule. La démarche est similaire sur les VE/VH à ceci près que la tension de la batterie est plus élevée (400 Volts). Le risque électrique doit être maîtrisé. « Les réparateurs sont habitués à intervenir selon des process maîtrisés, explique Xavier Sénécal, responsable compétences techniques au GNFA, aussi le technicien devant intervenir doit être formé, être titulaire d'une habilitation et disposer d'équipements et d'outillages spécifiques. »

En effet, une tension supérieure à 60 volts en courant continu est source d'électrisation. Au-delà de 180 Ah, le courant de court-circuit peut provoquer de graves brûlures. Des règles élémentaires doivent être respectées. Elles se traduisent notamment par le port d'EPI comme les gants et un écran facial ainsi que le respect de procédures de travail. L'habilitation est devenue par ailleurs indispensable.

En 2017, 5200 techniciens ont suivi au GNFA une session de formation (théorique et pratique) dont le contenu (habilitation visée) et la durée (un à trois jours) s'appuient sur les exigences de la norme tout en répondant aux besoins des métiers de l'automobile (maintenance, réparation, dépannage, ...). « Les technologies évoluent avec les VE/VH, le travail par habitude ou l'absence d'une pratique régulière sont des facteurs de risques. Aussi la réglementation demande une mise à jour des connaissances tous les 3 ans », poursuit le responsable.

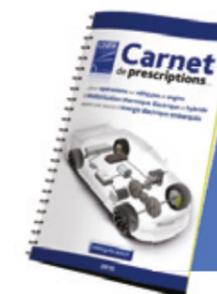
### Se former pour ne pas être distancé

En pratique, la norme spécifique à l'automobile répond à un principe de prévention et de sécurité. Elle décrit pour chaque opération hors

tension, sous tension, électrique ou non électrique, l'habilitation requise et les équipements nécessaires selon qu'il s'agisse d'un technicien intervenant en mécanique, carrosserie, électricité, dépannage, ...

Le sésame constitue une valeur ajoutée pour les professionnels, notamment indépendants, qui pourront intervenir de manière autonome sur l'ensemble des opérations d'entretien d'un VE ou d'un VH.

Selon la taille de l'entreprise, des dispositifs de financement existent pour se former (en liens avec l'OPCA, organisme paritaire collecteur agréé). La démarche se révèle stratégique pour ne pas se laisser distancer par les réseaux de centres autos qui se positionnent déjà sur la maintenance des modèles électriques ou hybrides. ●



Mesures de prévention, responsabilités, code du travail... il est parfois difficile de s'y retrouver. Pour vous accompagner et répondre aux besoins de la profession, le GNFA a créé un carnet de prescription. Il peut être commandé sur le site du GNFA ou auprès de votre agence GNFA en région (26€ ttc).

FABRICE GODEFROY, PRÉSIDENT DE DIÉSÉLISTE DE FRANCE

## « L'après-vente doit se mettre en mouvement ! »

Organisée en présence de Francis Bartholomé, président national du CNPA, et de Philippe Debouzy, président des Agents et des Indépendants au CNPA, la 3<sup>e</sup> édition des Etats Généraux du Diesel a rappelé les enjeux du rééquilibrage du marché vers l'essence.

Sur fond d'entretien éco-responsable, Fabrice Godefroy livre son analyse des répercussions économiques, écologiques et techniques des évolutions en cours.



**En Avant ! : Comment interprétez-vous le basculement du marché vers les véhicules essence ?**

Fabrice Godefroy : Nous assistons à un rééquilibrage logique du parc roulant. Mais la démarche est faite de manière négative. Les modèles Diesel représentaient 76% des ventes en 2012. Depuis le début de l'année, leurs parts oscillent entre 40% et 45% selon les marques. Force est de reconnaître que les Pouvoirs Publics ont soutenu le Diesel pendant des années, poussant à la vente ces véhicules à des automobilistes qui n'en avaient pas besoin.

Les motorisations Diesel restent l'apanage des gros rouleurs, des véhicules de sociétés, des VU. Or aujourd'hui, nous assistons à la multiplication des taxes carbone, des interdictions de circulation au point de ne plus avoir le droit de rentrer chez soi... Les Pouvoirs Publics ont



**L'objectif écologique du rééquilibrage du marché vers l'essence n'est pas atteint, mais les conséquences économiques s'annoncent réelles.**



poussé à l'extrême le balancier vers le Diesel, avant de faire désormais machine arrière avec la même vigueur.

**En Avant ! : Quelles sont les conséquences à attendre ?**

F.G. : La première répercussion est écologique. Le paradoxe repose sur le fait que les mesures actuelles vont à l'encontre de l'objectif principal fixé par la COP21 signé lors des Accords de Paris. Il visait à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> (en cause dans le réchauffement climatique), issues des énergies fossiles brûlées associées à la consommation des voitures. Or, le passage à l'essence a pour conséquence d'augmenter ses mêmes émissions de CO<sub>2</sub> ! Pour la première fois depuis 23 ans, leur taux progresse car les modèles essence consomment entre 20% et 25% de plus qu'un Diesel.

La deuxième explication est à mettre au crédit de l'essor des SUV et des cross-over. Des modèles 4x4 qui ne disent pas leur nom, mais dont les consommations dégagent davantage de CO<sub>2</sub>.

**En Avant ! : Un séisme économique est-il à craindre pour la filière des diésélistes ?**

F.G. : L'objectif de la lutte contre le Diesel, est de remplacer les modèles par des véhicules électriques. Or, le gagnant aujourd'hui est l'hybride et l'essence. L'an dernier, les ventes de VE ne représentaient que 1,2% du marché !

L'objectif écologique n'est donc pas atteint, mais les conséquences économiques s'annoncent réelles. Nous estimons à 200 le nombre de diésélistes en France, soit près de 3000 salariés. La filière compte aussi les usines des équipementiers, en particulier à Rodez. Les attaques permanentes sur les motorisations Diesel conduisent les professionnels à baisser les bras.

**En Avant ! : Dès lors, sommes-nous face à l'extinction programmée du Diesel ?**

F.G. : Les investissements en matériel sont aujourd'hui au point mort, les formations n'attirent plus de jeunes techniciens, alors même que le parc roulant actuel VP et VUL reste composé à 71% de moteurs Diesel ! L'inertie du taux de renouvellement du parc nous conduit à estimer qu'il faudra au moins 10 ans avant d'assister à une répercussion complète sur l'après-vente. L'an dernier, le gazole représentait selon l'UFIP, 80% de la consommation en carburant ! L'enjeu est donc de pouvoir continuer à entretenir et à réparer correctement à l'avenir les modèles Diesel.

**En Avant ! : Quelles sont les répercussions à prévoir pour les professionnels de l'entretien et de la réparation ?**

F.G. : L'impact du rééquilibrage vers l'essence s'avère différent selon qu'il s'agisse d'un concessionnaire, d'une usine, ou de l'après-vente. L'âge du parc roulant et le délai de remplacement donne le temps aux professionnels agents comme indépendants, de s'adapter. Mais il est essentiel de commencer à préparer la diversification des ateliers vers les nouvelles énergies. Il faut s'organiser, se former, même si les applications du Diesel perdureront sur le VL, le VU et le VUL (comme le PL).

**En Avant ! : La solution réside-t-elle dans l'entretien éco responsable ?**

F.G. : Compte-tenu des attentes actuelles des consommateurs en matière d'environnement, la fréquence des révisions ne correspond plus forcément aux enjeux du moment sur le plan écologique. Les nouvelles normes entourant le

contrôle technique avec les mesures d'opacité dès janvier 2019, puis des cinq gaz en 2021, plaident en faveur d'une révision de nouvelle génération. L'entretien éco responsable soutenu par le CNPA constitue une réponse. Il apparaît aussi nécessaire de veiller aux dérives techniques pour rester conforme au cahier des charges d'origine des modèles, grâce à des entretiens intermédiaires par exemple.

**En Avant ! : De nouvelles opportunités se présentent-elles pour les professionnels ?**

F.G. : Un véhicule encrassé consommera plus. Les systèmes EGR, SCR, FAP ou piège à Nox seront moins efficaces. Les professionnels doivent disposer de l'expertise pour analyser les cinq gaz, proposer un décalaminage, un nettoyage hydraulique du FAP, de la vanne EGR... L'après-vente doit se mettre en mouvement avec des garages éco responsables. L'avantage du CNPA engagé dans cette démarche, est de représenter l'ensemble des métiers, Agents de Marque comme indépendants, et concessionnaires.

**En Avant ! : Qu'attendez-vous des Etats Généraux du Diesel ?**

F.G. : Il est essentiel de parler du Diesel d'aujourd'hui, et surtout de demain ! L'enjeu n'est pas de polémiquer, ni d'aborder le Diesel de manière caricaturale. La pollution n'est pas une fatalité. Les Diesel actuels ont réglé leurs problèmes historiques associés aux particules et aux oxydes d'azote, avec des consommations et des émissions de CO<sub>2</sub> réduites. L'essence pose de nouveaux problèmes d'encrassement, et de particules en l'absence de FAP. Mais le rééquilibrage du marché est engagé. La mutation de l'après-vente se profile désormais. ●



**Il est essentiel de commencer à préparer la diversification des ateliers vers les nouvelles énergies.**



# Le saviez vous ?

## Votre organisation existe depuis plus d'un siècle

**LE CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE (CNPA) EST LA SEULE ORGANISATION PROFESSIONNELLE À REPRÉSENTER LES MÉTIERS DE LA DISTRIBUTION ET DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE, DU VÉHICULE INDUSTRIEL ET DU CYCLES ET MOTOCYCLES.**

Une équipe de 180 collaborateurs experts est à vos côtés, pour vous apporter les informations et conseils essentielles à la pérennité de votre entreprise.

1700 élus chefs d'entreprises vous défendent et répondent à vos besoins, à vos obligations sur la sécurité des salariés, la gestion des déchets, normes environnementales, la formation et les sujets sociaux, sans oublier le financement et la fiscalité de votre entreprise.

Des élus chefs d'entreprises entretiennent un dialogue permanent avec les pouvoirs publics locaux, nationaux et Européens.

La force du CNPA par ses actions, est de vous permettre demain d'avoir toute la légitimité pour agir et de rendre possible une mobilité plus propre et moderne.

### **Quelques exemples des actions du métier Agent de marque et Indépendant :**

- La possibilité à tout professionnel de l'après vente d'avoir l'opportunité de réaliser le SIV avec une campagne digne de ce nom validée par le ministère de l'intérieur.
- Etre formé pour être habilité et agréé SIV.
- La transition de nos métiers par la formation des jeunes et des salariés grâce notamment au plan compétence emploi.
- La défense à l'UE pour l'accès aux données du parc automobile, à la remontée d'information des nouvelles technologies embarquées et avoir les moyens de monter en compétence par la formation pour la reprogrammation des véhicules toutes marques.
- Imposer les assureurs sur l'obligation d'informer le consommateur sur tous supports, le libre choix c'est la loi !
- Avoir en temps réel la plus grande base de données juridiques, sociales et être accompagné par nos experts comme par exemple sur la prévention des risques professionnels par un pré-diagnostic sur le bruit et risques professionnels
- Obtenir les aides financières pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail sans oublier une veille réglementaire et technique, avec comme appuis des outils simplifiés de gestion et d'évaluation.

La force de votre organisation est due à l'engagement de chacun et à une équipe soudée, dont les actions sur l'avenir de la filière sont reconnues des plus hautes instances des pouvoirs publics.

***Pour en savoir plus sur les modalités d'adhésion,  
rendez-vous sur [www.cnpa.fr](http://www.cnpa.fr)***

